



Enquête publique sur la Charte du Parc National de la Réunion Contribution d'Europe-Ecologie Les Verts-Réunion

Parc National de la Réunion: Apaiser les conflits, mieux intégrer les Réunionnais pour un projet d'avenir pour notre île.

C'est presque un lieu commun de vanter les trésors verts et bleus de la Réunion. Pitons et remparts, ravines et cascades, forêts et rocs attirent amoureux de la nature d'ici et d'ailleurs. De même la culture, l'histoire, le vivre ensemble se sont imposés comme étant des éléments à mettre en valeur. Pour Europe-Ecologie Les Verts-Réunion, toutes ces richesses méritaient d'être prises en compte dans un projet global et fédérateur, porteurs de développement humain et économique. Le Parc National de la Réunion peut et doit être cette opportunité que la Réunion attendait.

La présentation, avec les 4 grands enjeux (Paysage, biodiversité, culture et économie), de la Charte du Parc National donne une lisibilité à ce projet et permet de découvrir et comprendre les objectifs du Parc. Ce sont ces 4 enjeux qui nous ont guidés dans notre analyse de la présente Charte pour notre contribution à l'enquête publique.

L'élaboration et l'approbation de la Charte est un moment délicat dans lequel, la Réunion et les réunionnais doivent passer d'une volonté « facile » de préserver à la mise en place parfois « laborieuse » d'un cadre compris et accepté par chacun pour le bien de tous.

Pour être plus qu'un règlement, elle devait être plus qu'un cadre de conservation, pour aller vers un plan de gestion et de valorisation, de notre environnement, de notre rayonnement humain, de notre île. Elle devait permettre une vraie appropriation du Parc par l'ensemble de la Réunion et des réunionnais.

Pour répondre à cette objectif, Europe-Ecologie Les Verts-Réunion s'est, particulièrement attaché à évaluer les outils de gouvernance mis en place dans la Charte. **Il ne s'agit pas de « faire pour les Réunionnais », mais bien de « faire avec les réunionnais » acteurs d'un développement écologique de leur île.**

Faire de la politique autrement, comme le préconisent les écologistes, c'est d'abord et avant tout encourager la **participation citoyenne**. C'est, encore plus vrai, lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique environnementale.

1. Préserver la diversité des paysages et accompagner leur évolution

Pour les visiteurs et les Réunionnais, la richesse, la diversité et la beauté des paysages de notre île s'impose comme sa principale caractéristique. Que ces paysages soient construits (Espaces agricoles, bourgs des Hauts,...) ou naturels (Forêts, Ravines, Pitons,...), leur valeur est inestimable. Elle doit être préservée et la Charte répond globalement à cet enjeu.

- Paysages naturels (pages 71-72-73-74)

Des parties importantes du Parc à l'état naturel, devront le rester pour maintenir leur dynamisme écologique. Sur d'autres sites attractifs, un accueil et l'information du public est encouragé. Une fréquentation de ces sites (Randonnées, panoramas,...) respectueuse des lieux est encouragée.

équipements destinés à gérer la fréquentation potentiellement importante qu'ils engendrent doivent être conçus et réalisés dans le respect du caractère du parc national et localisés, autant que possible, dans les zones déjà aménagées. Les aménagements nouveaux, soumis à autorisation préalable en application de la réglementation du cœur, privilégient la réversibilité.

Pour les aménagements, la Charte propose un accompagnement « détaillé dans les MARcœur » et une « concertation avec l'ensemble des partenaires »

Cette mesure s'appuie aussi bien sur les procédures d'autorisation détaillées dans les MARcœur que sur une concertation renforcée avec l'ensemble des partenaires, la préservation et la valorisation des paysages étant l'affaire de tous.

Une importance particulière est donnée à la signalétique mettant en avant « sobriété », « lisibilité » et « harmonisation » des dispositifs.

La mesure 1.3 prévoit d' « agir en faveur de la diminution et de la gestion des déchets » et la « résorption des points noirs » et détaille un ensemble de mesures. On peut regretter qu'il ne soit pas fait référence à la meilleure des mesures à mettre en place avec les usagers:

Ramener ses propres déchets en quittant les sites naturels

En effet, quelque soit la qualité des aménagements, la collecte des déchets est très onéreuse et les équipements en poubelle, pratiquement, toujours insuffisants deviennent vite des lieux attractifs pour les rats et chats...

- Paysages bâtis du Cœur habité (Pages 93-94)

On peut saluer dans cette partie la volonté de respecter les « traditions et l'esprit des lieux ».

En revanche, on peut juger la formulation suivante maladroite:

Elle va à l'encontre de la volonté de rendre les habitants du cœur habité acteur de l'évolution du Parc. Nous proposerions:

Construire avec les habitants une Charte du bâti dans les Ilets respectueux des traditions et de l'esprit des lieux

- Paysages agricoles (Page 100)

La reconnaissance de la place de l'agriculture dans un paysage de qualité est une avancée. Elle se traduit, notamment, dans la volonté d' « élaborer une Charte « paysage et agriculture », sans toutefois préciser que les principaux intéressés y seront étroitement associés.

· Élaborer une charte « paysage et agriculture ».

- Paysages de l'aire d'adhésion (Pages 104-105-106)

La notion de « transition » paraît adaptée à cette partie. Nous pouvons saluer, la volonté de « maîtriser la publicité », de résorber les « points noirs » et d' « encadrer l'exploitation et la remise en l'état des carrières » inscrites au Schéma départemental des carrières.

2. Inverser la tendance à la perte de biodiversité

L'intitulé de l'enjeu 2 a le mérite d'alerter sur la dynamique négative de notre biodiversité. Oui, notre île a connu et connaît des disparitions d'espèces, (dont certaines endémiques) et des destructions d'habitat. Oui, une politique volontariste est nécessaire.

A l'heure où notre planète entre dans une crise écologique (réchauffement climatique, dégradation de l'environnement,...) dont la perte de biodiversité est une des conséquences les plus graves, nous avons une vraie responsabilité vis-à-vis des générations futures. La Réunion accueille en son sein, une biodiversité remarquable, l'un des défis du Parc sera de concilier la présence et l'activité de l'homme avec la préservation et, parfois, la restauration de sa biodiversité.

Encore une fois, rien ne sera possible, sans la pleine adhésion et la mobilisation en conscience des Réunionnais. Cette nécessité d'associer les habitants du Parc doit apparaître plus clairement dans le projet de Charte.

- Dans le cœur du Parc (Page 75 à 84)

Il est prévu, à juste titre, en cœur du Parc des actions volontaristes de préservations, renforcements, voire réintroductions d'espèces, ainsi qu'une lutte contre les espèces invasives. L'amélioration de la connaissance est elle-aussi au cœur de la Charte.

Nous avons noté que certaines restrictions dictées par la nécessité de préserver l'environnement peuvent être mal comprises. Le texte de la Charte énonce (Page 76):

Certaines de ces activités sont exercées de façon illégale, et parfois depuis longtemps. Dès lors qu'elles sont incompatibles avec la préservation du patrimoine naturel, il convient de trouver des solutions socialement acceptables pour les résorber, le cas échéant par un accompagnement des acteurs concernés.

Cette présentation nous paraît maladroite. Parmi les activités présentées comme illégales (Et, qui par ailleurs ne sont pas clairement définies), certaines sont des usages séculaires, les auteurs n'ayant souvent pas conscience de l'existence d'un cadre légal.

Il en découle un sentiment de dépossession et de stigmatisation qui ne facilite pas l'acceptation du Parc. A l'exception des activités manifestement nuisibles à l'environnement, nous proposons une meilleure compréhension de certains usages, pour permettre les évolutions souhaitables. Nous proposons une évolution de la formulation:

Certains usages ou activités ne sont plus compatibles avec les législations en vigueur et la préservation du patrimoine naturel. Un travail sera effectué avec les pratiquants pour en préserver la mémoire et accompagner l'évolution de ces pratiques en trouvant des solutions...

La notion de « continuités écologiques du territoire » (Page 79) est essentielle, reconnaissant par là la nécessité de permettre les migrations des espèces. Elle aurait, certainement, mérité d'être plus développée. Elle doit être, notamment, examinée lors des échanges avec les collectivités territoriales sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

- Dans le cœur habité (Page 95-96)

On peut saluer dans cette partie, la reconnaissance de la place de la nature dans la vie traditionnelle des habitants du cœur de Parc et la volonté de rechercher leurs participations pour les chantiers du Parc:

La relation homme/nature est au centre de la vie traditionnelle du cœur habité. Cette zone est donc un espace privilégié, tant pour l'intégration des impératifs de protection de l'environnement dans les différentes politiques publiques (agriculture, urbanisme, éducation, etc.), que pour la réhabilitation des espèces végétales indigènes lors des chantiers conduits sur le territoire et/ou avec la participation active de la population.

Il aurait, néanmoins, été pertinent d'envisager d'associer les habitants à la définition des stratégies à mettre en place.

3. Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission des valeurs

- Dans le cœur de Parc, cœur habité et aire d'adhésion (Page 85 à 88)

La volonté du Parc de favoriser et participer à la collecte de mémoire et aux respects de lieux qui incarnent cette mémoire, de favoriser et participer à la valorisation et à la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel réunionnais permet de montrer que l'humain est au cœur du projet de Parc national de la Réunion.

- Favoriser et participer à l'inventaire du patrimoine culturel matériel, notamment le petit patrimoine et le patrimoine culturel.
- Favoriser et participer aux collectes de mémoire pour une meilleure connaissance du patrimoine culturel immatériel des Hauts (savoir-faire artisanaux, culinaires, agricoles, médicaux, architecturaux, ethnobotanique*...).
- Favoriser, encadrer et participer à des travaux visant une meilleure compréhension de l'histoire du peuplement et du marronnage (collecte de mémoire, études toponymiques, recherches archéologiques, études du patrimoine bâti et de ses évolutions).
- Favoriser, encadrer et participer à des travaux visant une meilleure connaissance de la conquête du territoire (maîtrise de l'eau, franchissement des rivières et ravines, défis de l'érosion, etc.).

La mise en valeur de toponymie et de l'histoire des lieux est nécessaire et souhaitable. Mais elle doit faire au préalable l'objet d'un consensus.

La volonté de transmission des métiers et savoir-faire est souhaitable, mais risque de se heurter à la question de la viabilité économique. Pour être effective, elle nécessitera probablement un accompagnement financier qui reste à définir.

4. Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts

La mise en place du Parc devrait augmenter l'attractivité du territoire. La seule augmentation de notoriété qu'elle induit, permet à elle seule d'envisager un bénéfice économique.

Pour autant, ce simple constat ne peut suffire. Le projet de Charte doit ouvrir des perspectives de développement et prendre en considération celles et ceux qui craignent -à raison ou non- de voir leurs activités remises en question par l'avènement du Parc.

Les deux secteurs économiques auxquels on pense, en lien avec le Parc sont, naturellement, l'agriculture et le tourisme. Dans les deux cas, le Parc devra associer les acteurs à toutes les stratégies qui ont une incidence sur l'avenir de leur activité:

- Agriculture

La survenue du Parc conduit à interroger le projet agricole dans les secteurs concernés par le Parc. Les changements souhaitables doivent être accompagnés et les moyens nécessaires doivent être dégagés pour assurer compensation et reconversion. Dans un deuxième, la dynamique du Parc peut amener une vraie plus-value pour les producteurs qui feront le choix de la qualité environnementale ou du biologique.

En prévoyant la reconnaissance de ces efforts, le Parc se donne les moyens de la réussite de cette évolution qui bénéficiera à l'environnement de notre île.

Reconnaître la qualité des productions : attribution de la marque « Parc national ».

- Tourisme

Le tourisme devrait logiquement profiter de la mise en place du Parc. Le Parc, en se proposant de « contribuer à la définition d'une politique touristique équilibrée, respectueuse du caractère et de l'esprit des lieux », reconnaît la nécessité de penser le développement du tourisme.

- Contribuer à la définition d'une politique touristique équilibrée, respectueuse du caractère et de « l'esprit des lieux » : capacité d'accueil physique des sites, seuils de fréquentation, etc.

Il aurait été bon de préciser que cette définition devra impliquer les nombreux acteurs déjà présents sur le périmètre du Parc.

5. Préserver avec... Quelle place pour les Réunionnais dans la gestion des espaces protégés?

L'actualité le montre, cette question est essentielle.

A travers quelques cas particuliers, certains politiques essaient d'installer l'idée que le « Parc serait contre le Réunionnais ». En y ajoutant quelques contrevérités, ils espèrent, ainsi, mettre en difficulté et vider de sa substance un projet vital pour l'avenir de notre île.

Or, nous le savons, la volonté de préserver les beautés et les richesses de notre île, le désir de faire connaître la culture et le patrimoine de la Réunion, ainsi que l'espoir d'y trouver des opportunités de développement est majoritaire chez les Réunionnais.

Pour Europe-Ecologie Les Verts-Réunion, il faut regarder la mise en place du Parc National de la Réunion comme une réelle opportunité. Le travail qui a été effectué pour élaborer la Charte est de qualité. Il est porteur d'un développement de qualité, intégrant culture, économie, environnement...

Pour autant, les bouleversements de certaines habitudes, les contraintes dans certaines activités ne doivent pas être minimisés. Du point de vue des personnes en première ligne, la nouvelle donne découlant de la mise en place d'un Parc peut être source d'inquiétude.

Soucieux de favoriser la mise en place du projet « parc National de la Réunion » et de faciliter son appropriation par la population réunionnaise, les écologistes réunionnais formulent les propositions suivantes:

- **Les activités dont l'évolution est inéluctable** justifient la mobilisation de moyens que l'on affecte habituellement aux **secteurs en reconversion**. Cela pourrait être le cas, par exemple, pour une exploitation agricole qui devraient réduire son impact environnemental ou qui accepterait de passer en biologique. Des **compensations et/ou un accompagnement en formation et en soutien technique** s'imposent, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de dégager ces moyens financiers.
- La mise en place d'**instances de dialogue et de régulation animés par des professionnels de la médiation**. L'exemple d'un « conseil des anciens », pourrait permettre d'assurer un passage harmonieux et respectueux des usages traditionnels et de la « vi lontan » vers le choix compris et assumé d'un développement résolument engagé sur la voie de la responsabilité écologique.
- La constitution d'une **coordination des professionnels exerçant sur le Parc** pourra assurer la cohérence entre les différents projets économiques et les objectifs du Parc.